

# AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum quant au second projet de résolution de PPCMOI 2024-0801-016 adopté le 8 janvier 2024

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 janvier 2024, le conseil a adopté, sans modifications, le second projet de résolution pour le PPCMOI 2024-0801-016 ;
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

1. De permettre l'usage U. Maison de pension et maison de chambres de l'usage commercial Groupe I de l'article 3.2.1 du règlement de zonage 99-044.

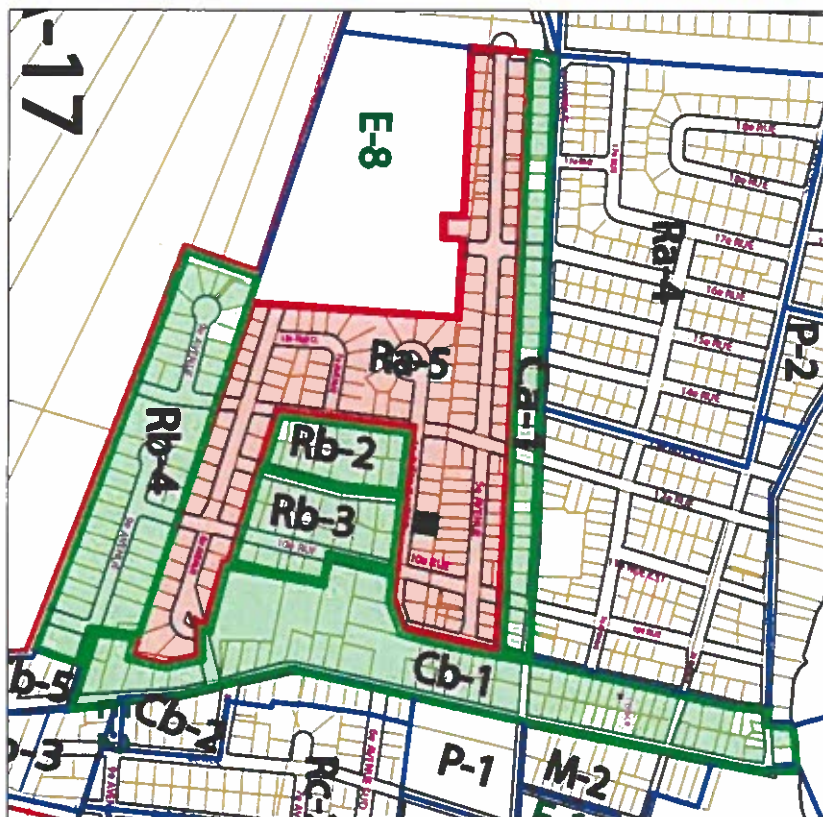
Peut provenir des zones visées et contigües suivantes :

**ZONES VISÉES**

**Ra-5**

**ZONE CONTIGÜES**

**Rb-2, Rb-3, Rb-4, Cb-1, Ca-1.**



Donné à Crabtree, ce 10 janvier 2024

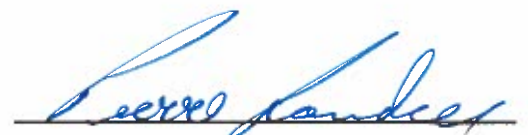
**Pierre Rondeau**

Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 janvier 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 janvier 2024.





# AVIS PUBLIC

3. Pour être valide, toute demande doit :
  - a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient
  - b) Être reçue au bureau de la ville au 111, 4e Avenue à Crabtree au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis soit le 18 janvier 2024 ;
  - c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la ville située au 111, 4e Avenue Crabtree en s'adressant au secrétaire-trésorier aux heures normales de bureau.
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de résolution de PPCMOI 2024-0801-016 peut être consulté au bureau de la ville au 111, 4e Avenue à Crabtree, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h.
7. Ce projet de règlement concerne les zones identifiées au présent avis, la description et l'illustration détaillées de ces zones peuvent être consultées au bureau de la ville.

Donné à Crabtree, ce 10 janvier 2024

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 janvier 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 janvier 2024.

Pierre Rondeau